



PREAVIS POUR MUTATION PROFESSIONNELLE

Par **MANAEMI**, le **15/02/2009** à **23:06**

Bonjour,

J'ai obtenu ma mutation professionnelle dans un autre département au mois de septembre 2008 (qui n'a été effective qu'en NOV 2008 car j'étais en congé maternité jusqu'à cette date).

Ma maison est en construction à quelques kilomètres de ce nouveau lieu de travail. Comme elle n'est pas encore achevée, je n'ai pas encore envoyé mon préavis pour quitter le logement où je suis actuellement locataire.

Existe t-il une durée à respecter entre le jour effectif de la mutation et le jour où l'on effectue le préavis?

En fait, j'aimerais savoir si d'ici un mois je pourrai encore bénéficier du préavis réduit à 1 mois pour mutation professionnelle (malgré une date de mutation en sept 2008)? Car je ne veux pas me risquer à faire un préavis de 3 mois trop tôt et me retrouver à la rue si ma maison n'est pas achevée !

J'espère avoir été claire et je vous remercie par avance pour vos réponses.